

Appel à Manifestation d'Intérêt – AMI

« Projets d'innovations au service des Jeux
Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030 dans
les Alpes Françaises »



Agir collectivement pour une montagne vivante et partagée





ALPES FRANÇAISES 2030

Hôte des Jeux Olympiques
et Paralympiques d'hiver

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
Région hôte



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

**FIERS D'ACCUEILLIR
LES JEUX OLYMPIQUES
ET PARALYMPIQUES
D'HIVER 2030
EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES !**

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

et l'ensemble des pôles et clusters régionaux

se sont associés pour lancer un appel à manifestation d'intérêt commun « Projets d'innovations au service des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030 dans les Alpes Françaises », afin de mettre en lumière les solutions remarquables issues de nos entreprises et de nos territoires.

Contribuer concrètement à l'organisation de Jeux sobres, responsables et porteurs d'héritage, tout en valorisant les expertises locales et le dynamisme de nos filières d'ingénieries, d'industries et de technologies.

Nous invitons ainsi les acteurs économiques innovants à se mobiliser pour proposer leurs solutions, partager leur savoir-faire et participer à une dynamique collective qui façonnera l'avenir des territoires alpins bien au-delà de l'événement.





Appel à Manifestation d'Intérêt JOP 2030

Cluster Montagne

Alpespace - Bâtiment Uranus
114 voie Albert Einstein
F-73800 Porte-de-Savoie

+33 4 79 85 81 81
info@cluster-montagne.com

Association loi 1901
FR 19 538 996 281
SIRET 538 996 281 00035
Code APE 7022Z



www.cluster-montagne.com



Contexte et thématiques

En 2030, la France accueillera pour la quatrième fois de son histoire les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver, après Chamonix en 1924, Grenoble en 1968 et Albertville en 1992.

Cet événement d'envergure internationale se déroulera au cœur des Alpes françaises, territoire d'exception par la richesse de son patrimoine naturel, la qualité de ses infrastructures et son attractivité touristique mondiale.

Au-delà de la dimension sportive, ces Jeux représentent un formidable levier de transformation pour les territoires alpins. Ils offrent une opportunité unique de soutenir la transition écologique, de renforcer les dynamiques économiques locales et de promouvoir la cohésion sociale dans les vallées de montagne.

Inscrits dans la continuité des politiques publiques portées par les Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Sud, les Jeux d'hiver 2030 seront un catalyseur pour amplifier les actions engagées et fédérer les acteurs autour d'une ambition partagée pour l'avenir des Alpes.

La candidature des Alpes françaises repose sur six principes directeurs :

- Unité des territoires,
- Sobriété et responsabilité,
- Innovations utiles à l'héritage,
- Inclusion, durabilité,
- Valorisation des savoir-faire.

Dans ce cadre, le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2030 et la Société de Livraison des Ouvrages Olympiques (SOLIDEO) ont exprimé leurs volontés de mieux connaître les solutions issues des pôles et clusters régionaux.

Le présent appel à manifestation d'intérêt (AMI) a ainsi pour objectif d'identifier et de valoriser les solutions technologiques innovantes développées ou en développement dans les Alpes, portées par nos entreprises régionales

Ce recensement permettra de :

- Faire connaître des solutions déjà opérationnelles,
- Accélérer le développement d'innovations prometteuses,
- Inspirer et enrichir les futurs appels d'offres du COJOP et de la SOLIDEO.

Autant d'opportunités pour démontrer l'excellence et la créativité de nos territoires, et contribuer à faire des Jeux Olympiques et Paralympiques 2030 un événement exemplaire, moteur de la montagne de demain.

Dans cet AMI, les solutions innovantes qui pourront être proposées devront rentrer dans l'une ou plusieurs des thématiques suivantes, en lien avec les expertises des entreprises du Cluster Montagne.

Chaque Pôles et Clusters de la Région AURA diffuse l'AMI commun dans son réseau et recueille les solutions de ses entreprises.

avec le soutien de :





Appel à Manifestation d'Intérêt JOP 2030

Cluster Montagne

Alpespace - Bâtiment Uranus
114 voie Albert Einstein
F-73800 Porte-de-Savoie

+33 4 79 85 81 81
info@cluster-montagne.com

Association loi 1901
FR 19 538 996 281
SIRET 538 996 281 00035
Code APE 7022Z



www.cluster-montagne.com



Thématique n°1	Mobilité et Accessibilité	Accès aux stations : mobilité douce et multimodale Mobilité interne : navettes, piétonisation, nouvelles mobilités Accessibilité universelle
Thématique n°2	Construction et Infrastructures	Conception responsable des sites sportifs Hébergements et villages olympiques Aménagement des sites de compétition Intégration paysagère et urbanisme de montagne
Thématique n°3	Développement durable Gestion des ressources	Gestion durable de l'eau Déchets, économie circulaire et gestion des flux Préservation de la biodiversité et résilience climatique
Thématique n°4	Sécurité des personnes et des infrastructures	Sécurité des sites et des événements Gestion des risques naturels Sécurité numérique et gestion des foules
Thématique n°5	Efficience énergétique	Performance énergétique des bâtiments Production et gestion des énergies renouvelables Stockage et pilotage intelligent
Thématique n°6	Signalétique et Information	Signalétique harmonisée et accessible Outils numériques et information en temps réel Cohérence visuelle et image de marque
Thématique n°7	Innovation numérique et Smart Mountain	Gestion intelligente des flux Expérience connectée Solution de ventes numériques Valorisation de la donnée
Thématique n°8	Héritage et Durabilité post-événement	Réversibilité et reconversion des sites Développement touristique quatre saisons Modèle économique et coopération locale

avec le soutien de :





Cluster Montagne

Alpespace - Bâtiment Uranus
114 voie Albert Einstein
F-73800 Porte-de-Savoie

+33 4 79 85 81 81
info@cluster-montagne.com

Association loi 1901
FR 19 538 996 281
SIRET 538 996 281 00035
Code APE 7022Z



www.cluster-montagne.com



Modalités de soumission

En vue d'un transfert vers les autorités compétentes d'organisation des JOP 2030 et SOLIDEO, les projets soumis devront :

- Entrer dans l'une ou plusieurs des thématiques décrites ci-dessus,

- S'inscrire pleinement dans les priorités de la candidature des Alpes françaises :

- La valorisation de savoir-faire locaux,
- La mise en œuvre de solutions sobres, responsables et sécurisées,
- Une approche durable prenant en compte les enjeux du réchauffement climatique,
- Une attention particulière portée à l'accessibilité, l'inclusion et aux retombées locales en termes d'emploi et de développement territorial

- Répondre au critère de maturité technologique attendu :

- Niveau intermédiaire : projets prêts à être testés à grande échelle (TRL 6/7)
- Niveau élevé : projets déjà testés et déployables sur un événement majeur (TRL > 8)

Les candidatures collaboratives sont acceptées, à condition d'identifier un chef de file représentant l'ensemble des partenaires.

Le dossier de candidature devra comprendre (cf. formulaire de candidature à l'AMI) :

- Une présentation succincte des activités de la structure candidate,
- Une description de la solution proposée et de son déploiement,

Un effort de synthèse et de pédagogie devra être réalisé pour chacune des solutions présentés...

Les dossiers devront être transmis avant le **30 octobre 2025** (format PDF ou Word) par mail à : d.michaud@cluster-montagne.com

À réception, le responsable innovation du Cluster Montagne vérifiera la compatibilité des solutions avec les attendus. Un échange direct avec l'entreprise pourra être proposé.

Les solutions validées seront intégrées dans le **livret des innovations remarquables**, qui sera transmis directement aux responsables innovation du COJOP 2030 et de la SOLIDEO.

Toutes les informations communiquées seront traitées dans le plus strict respect des règles de confidentialité en vigueur.

avec le soutien de :





Cluster Montagne

Alpespace - Bâtiment Uranus
114 voie Albert Einstein
F-73800 Porte-de-Savoie

+33 4 79 85 81 81
info@cluster-montagne.com

Association loi 1901
FR 19 538 996 281
SIRET 538 996 281 00035
Code APE 7022Z



www.cluster-montagne.com



Critères de validation et calendrier

Critères de validation :

La qualité des dossiers sera appréciée au regard des critères suivants :

- La présentation succincte et pédagogique de la solution
- Le caractère innovant de la proposition,
- Le niveau de maturité technologique de la ou des solutions présentées,
- L'alignement avec les priorités stratégiques définies par la candidature des Alpes françaises,
- L'impact économique de la solution sur le territoire de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Calendrier :

1. Lancement de l'AMI : 06/10/2025
2. Clôture de l'AMI : 30/10/2025
3. Validation des candidatures : 31/10/2025 au 05/11/2025
4. Présentation du livret des solutions au COJOP et à la SOLIDEO : à partir du 18/11/2025

Pour toutes informations complémentaires sur cet AMI, n'hésitez pas à contacter au Cluster Montagne :

Benoît ROBERT – Directeur

Email : b.robert@cluster-montagne.com – Mob : 06 88 38 50 89

David MICHAUD – Responsable Évènement

Email : d.michaud@cluster-montagne.com – Mob : 06 30 20 06 34

NB :

- Au-delà du COJOP et de la SOLIDEO, le document de valorisation des solutions innovantes et durables sera transmis à l'ensemble des acteurs décisionnaires des JOP 2030, notamment les élus des territoires concernés et les entreprises déjà retenues dans le cadre des appels d'offres.

- Pour les Pôles et Clusters ayant d'ores et déjà lancé leur AMI, un premier document de valorisation des solutions sera publié fin novembre. Pour les autres un second document de valorisation sera publié en fin d'année. A noter que ce document de valorisation des solutions sera réactualisé régulièrement.

avec le soutien de :

